

ACTION URGENTE

BAHREÏN. REPRISE DU PROCÈS MILITAIRE D'ENSEIGNANTS

Le procès de l'ancien président et de l'ancienne vice-présidente de l'Association des enseignants de Bahreïn (BTA) a repris devant un tribunal militaire le 29 août et a été ajourné au 25 septembre. Amnesty International considère ces personnes comme des prisonniers d'opinion.

Le 29 août, **Jalila al Salman** et **Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb** ont été déférés pour la quatrième fois devant le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale, une juridiction militaire ; ils ont nié les charges pesant sur eux. Jalila al Salman, ancienne vice-présidente de la BTA, a été déjà libérée sous caution le 21 août tandis que Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb est maintenu en détention. Leur procès reprendra le 25 septembre prochain.

Lors de l'audience du 29 août, les juges auraient rejeté la requête de l'avocat de Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb, qui voulait que son client soit libéré sous caution ; ils auraient également refusé que de nouveaux témoins soient appelés à la barre.

Le roi de Bahreïn a annoncé le 28 août qu'il gracierait certains manifestants actuellement jugés, mais aucune autre information n'a été donnée sur les noms des personnes concernées ou les charges. Selon des communiqués de presse, il a déclaré : « À ceux qui sont accusés de nous avoir porté atteinte, ainsi qu'à des hauts responsables de Bahreïn, nous leur annonçons aujourd'hui que nous leur pardonnons ».

Amnesty International a examiné des déclarations faites par la BTA et écouté des discours donnés par Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb, appelant les enseignants et les employés du ministère de l'Éducation à faire grève, et demandant aux parents de ne pas emmener leurs enfants à l'école pendant les manifestations à Bahreïn. La violence n'y est jamais préconisée et bien que l'organisation n'ait pas tous les détails des éléments présentés lors du procès, elle pense qu'il est possible que Jalila al Salman et Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb soient des prisonniers d'opinion détenus seulement pour avoir dirigé la BTA et exercé de façon légitime leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. En tant que civils, ils ne devraient pas être jugés par un tribunal militaire ; le jugement de civils devant de telles juridictions bafoue leur droit à un procès équitable.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant au fait que Jalila al Salman et Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb soient jugés devant un tribunal militaire alors que ce sont des civils, ce qui bafoue leur droit à un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial ;
- dites-vous préoccupé-e par l'idée qu'ils aient peut-être été visés uniquement pour avoir dirigé par la BTA et exercé de façon légitime leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, auquel cas ils seraient des prisonniers d'opinion qui devraient être relâchés immédiatement et sans condition ;
- exhortez les autorités à les protéger de tout acte de torture ou d'autres mauvais traitements, à diligenter immédiatement une enquête minutieuse, impartiale et indépendante sur les mauvais traitements que Jalila al Salman aurait subis, à rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 OCTOBRE 2011 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 176 64 587

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)*

Premier ministre

Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa
Prime Minister
Office of the Prime Minister
P.O. Box 1000, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 175 33 033

Formule d'appel : *Your Highness, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Justice

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah
Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic
Affairs
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 175 31 284

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 227/11. Plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/043/2011/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Action complémentaire sur l'AU 227/11, MDE 11/045/2011, 30 août 2011